

Editorial

Autor(en): **Schmidiger, Irène**

Objektyp: **Preface**

Zeitschrift: **Obstetrica : das Hebammenfachmagazin = Obstetrica : la revue spécialisée des sages-femmes**

Band (Jahr): **120 (2022)**

Heft 6

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Chère lectrice, cher lecteur

Toute sage-femme enceinte se demande où et avec qui elle souhaite mettre son bébé au monde. A plus forte raison si elle veut déterminer elle-même le mode de son accouchement.

Pourquoi toutes les parturientes n'auraient-elles pas le droit d'accoucher en toute autonomie? Sans être cataloguées comme étant trop cérébrales, difficiles, compliquées ou même extrêmement exigeantes?

Un accouchement ne peut pas être programmé. Mais la femme enceinte peut s'y préparer, s'informer et exprimer clairement ses souhaits. Qu'elle soit positive ou négative, l'expérience de l'accouchement restera gravée dans sa mémoire et influencera sa vie future. Pour ma part, en tant que sage-femme agréée, une naissance «autodéterminée» signifie discuter des souhaits de la femme et l'accompagner autant que possible comme elle le souhaite tout au long de sa grossesse, de son accouchement et de son post-partum. C'est un défi que je relève sans cesse et qui me permet chaque fois d'enrichir mes connaissances et mon expérience.

En janvier dernier, un samedi matin, une femme m'a appelée pour me demander si je pouvais venir mesurer et peser son bébé, et aussi confirmer l'accouchement non accompagné tel qu'il avait été prévu à domicile. La naissance de son cinquième enfant avait eu lieu environ sept heures auparavant en présence de son mari et de ses enfants. Sur le moment, j'ai été complètement dépassée par cette demande, car je ne savais pas si la loi m'autorisait à y accéder. Je me suis aussi demandé pourquoi cette femme avait mis son bébé au monde à la maison, sans sage-femme, et pourquoi elle n'avait pas non plus prévu de sage-femme pour les soins post-natals. Après avoir consulté des collègues sages-femmes et un collègue de la protection de l'enfance, je me suis finalement rendue auprès de la famille. Et là, j'ai rencontré une femme qui s'était parfaitement préparée à accoucher non accompagnée, comme elle le souhaitait, et qui a pu me donner des informations appropriées sur la naissance et l'état de santé de son nouveau-né. Même dans un hôpital central comptant environ 2000 naissances par an, j'estime qu'il est possible de laisser les femmes déterminer elles-mêmes la façon dont elles souhaitent accoucher. Parmi les souhaits qu'elles expriment le plus fréquemment: que l'on ne leur pose pas de cathéter veineux à demeure quand tout se passe bien, qu'il y ait peu d'examens vaginaux, que l'on se laisse du temps, que l'on utilise si possible des thérapies alternatives ou qu'il y ait suffisamment de temps à disposition pour le bonding. Des souhaits qui, à mon avis, doivent être respectés et pris en compte.

Je souhaite que toutes les parturientes, qu'elles soient suisses ou issues de l'immigration, puissent faire de leur accouchement une expérience positive. Qu'il s'agisse d'une naissance spontanée, d'une césarienne, d'un accouchement par ventouse, ou que l'accouchement ait lieu à l'hôpital, dans une maison de naissance ou à domicile. Car la manière dont les enfants naissent et dont les femmes donnent naissance n'est pas sans importance. C'est pourquoi, dans mon travail, je m'investis en faveur d'un accouchement qui soit vécu positivement.

Cordialement,



Irène Schmidiger

«Pour ma part, en tant que sage-femme agréée, une naissance «autodéterminée» signifie discuter des souhaits de la femme et l'accompagner autant que possible comme elle le souhaite tout au long de sa grossesse, de son accouchement et de son post-partum.»



Irène Schmidiger,
sage-femme agréée, hôpital cantonal de
Lucerne.